



SUJET

Réponse du Comité de direction à l'interpellation de M. Claude Farine : « Une 3^e voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ? » du 5 octobre 2023

RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)

Frédéric Mani

Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 5 octobre, Monsieur Claude Farine a déposé une interpellation demandant au Comité de direction des informations sur la pertinence de réaliser une 3^e voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève.

Le Comité de direction a souhaité ne pas répondre oralement à cette interpellation durant ladite séance du Conseil intercommunal et vous trouverez ci-après la réponse écrite du Comité de Direction.

Contenu de l'interpellation

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués.es,

Comme le Conseil national l'avait fait le 30 mai dernier, le Conseil des États vient de voter le 20 septembre un crédit de 911 millions pour la construction d'une 3^e voie autoroutière entre Nyon et Genève. Quelques jours auparavant, ce même Conseil national avait accepté une motion UDC réclamant trois voies entre Lausanne et Genève. En revanche, le Conseil fédéral refusait le même jour une autre motion du PLR Olivier François au Conseil des États et du socialiste Roger Nordmann au Conseil national demandant que la nouvelle ligne Lausanne-Genève soit également réalisée plus rapidement.

Avec la réalisation de cette 3^e voie, je ne le cache pas, j'ai le sentiment que l'on marche sur la tête. Le Conseil fédéral jure ses grands dieux qu'il a pris conscience de l'urgence climatique, mais dans les faits, il donne l'impression de s'engager en marche arrière. Il vient par exemple de demander des coupes dans le fonds d'infrastructures ferroviaires et dans le soutien au trafic des trains régionaux dans le cadre du budget 2024. De leur côté, les CFF vont devoir augmenter leurs prix.

Faut-il rappeler encore une fois que le trafic automobile produit la part la plus importante des gaz à effet de serre en Suisse ? Au lieu de continuer à construire des autoroutes, ne devrait-on pas d'abord inciter au report modal, en proposant, comme on l'a fait en Allemagne par exemple, un abonnement

général à prix très réduit. Ou même à 1'000 CHF comme le proposent certains élus, et voir comment la situation évolue ?

Certains affirment que bientôt, les voitures – toutes électriques – ne pollueront plus et que la question sera réglée. Mais l'on sait bien que les métaux rares utilisés dans les batteries ne sont pas une ressource inépuisable. Et l'augmentation du trafic automobile va générer de nouvelles infrastructures. C'est l'« autosolisme » qu'il faut à tout prix freiner, parce que ce ne peut être une solution d'avenir. En outre, tout le monde sait qu'élargir l'autoroute comme remède aux bouchons aura surtout pour conséquence d'inciter un nombre encore plus grand d'automobilistes à l'emprunter et suscitera des embouteillages plus loin, à l'entrée de Genève par exemple, ou à Nyon, Coppet, Gland ou Rolle.

Dans le domaine de la mobilité, la Région a été pionnière. En dix ans, en investissant résolument dans les transports publics, un réseau efficace a été mis sur pied. Grâce à l'amélioration des conditions de circulation, de confort pour les usagers, des cadences, la fréquentation a augmenté de 64% entre 2012 et 2019 et a atteint près de 4 millions de voyageurs. Bien sûr, le cas de l'autoroute A1 est différent. Mais cette réussite doit nous permettre de réfléchir plus largement à la mobilité, notamment à des alternatives à la situation actuelle, avec les agriculteurs, les communes, le canton et la Confédération. C'est un objectif qui devrait aussi faire partie de la démarche liée à des solutions de mobilité innovantes.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse au Comité de direction avec les questions urgentes suivantes :

- 1. le Comité de direction a consulté une dizaine de communes pour avoir leur avis, mais quelle est sa position concernant le milliard qui va être dépensé pour l'élargissement à trois voies de l'autoroute A1 ?*
- 2. comment va-t-il soutenir les communes qui seront touchées par l'élargissement de cette artère ?*
- 3. a-t-il pris contact avec les agriculteurs qui vont perdre des milliers d'hectares de terres cultivables pour connaître leur sentiment ?*
- 4. enfin, estime-t-il qu'un débat sur ce projet serait utile dans le cadre du Conseil intercommunal ?*

Je remercie par avance le Comité de direction pour ses réponses.

Réponse

En préambule à cette réponse, le Comité de direction de la Région de Nyon tient à préciser le rôle et les compétences de notre association intercommunale. Elle mène avant tout des actions de coordination, de pilotage ou de facilitation à la demande de ses membres ou d'autres porteurs de projets, avec l'approbation de ses organes.

La Région de Nyon ne peut prendre position sur la réalisation d'un projet que si la grande majorité des communes, concernées par la demande, ont une vision convergente. Comme vous avez pu le constater dans l'article de « La Côte » du 14 novembre dernier qui reflète la consultation menée par la Région auprès des communes territorialement concernées, ce projet divise les Municipalités interrogées.

Par voie de conséquence, la Région de Nyon ne peut pas défendre une position régionale sur l'élargissement de l'autoroute A1 et doit jouer son rôle de coordinatrice et facilitatrice lors d'échanges autour de ce projet.

Notre association se tient à disposition de ses membres afin d'organiser une rencontre dont le format reste encore à définir afin de mieux cerner tous les enjeux et impacts liés à cet agrandissement routier.

- *Le Comité de direction a consulté une dizaine de communes pour avoir leur avis, mais quelle est sa position concernant le milliard qui va être dépensé pour l'élargissement à trois voies de l'autoroute A1 ?*

Le Comité de direction ne souhaite pas commenter le montant lié à ces travaux.

La Région de Nyon a pour objectif de développer des politiques de transports publics et de mobilité active qui permettent de desservir l'ensemble des communes de son territoire et favoriser ainsi le report modal du plus grand nombre d'usagers. La Région de Nyon mettra tout en œuvre afin que les investissements nécessaires à l'amélioration de cette offre soient effectués.

- *Comment va-t-il soutenir les communes qui seront touchées par l'élargissement de cette artère ?*

La Région de Nyon se tient à disposition des communes afin de relayer auprès des autorités compétentes leurs interrogations ainsi que leurs sentiments vis-à-vis de ce projet. Notre association fera le nécessaire afin d'obtenir toutes les réponses y relatives.

- *A-t-il pris contact avec les agriculteurs qui vont perdre des milliers d'hectares de terres cultivables pour connaître leur sentiment ?*

Il n'est pas de la compétence de la Région de Nyon de prendre contact avec les agriculteurs touchés par ce projet. A la demande des communes territorialement impactées, la Région de Nyon pourrait consulter les propriétaires directement concernés afin de connaître leur position. Elle transmettrait ensuite les résultats aux porteurs du projet.

- *Estime-t-il qu'un débat sur ce projet serait utile dans le cadre du Conseil intercommunal ?*

Comme déjà énoncé, la Région de Nyon propose d'organiser un moment d'échanges sur ce thème si une demande était faite en ce sens par le Conseil intercommunal ou par les communes. Le Comité de direction estime que ces échanges devraient être réalisés en marge d'une séance du Conseil intercommunal.

Conclusion

La Région de Nyon n'a pas la compétence de prendre position sur un sujet tel que celui-ci et se doit de représenter la vision globale de ses communes membres.

En tout état de cause, les enjeux liés à la mobilité sont importants dans le secteur des jonctions autoroutières, tant du point de vue des transports publics, du trafic individuel motorisé que des mobilités douces, il est essentiel que l'ensemble des porteurs de projets travaillent en partenariat.

C'est pourquoi elle accompagne et continuera à accompagner les communes porteuses de projets en veillant à trouver un équilibre entre modes doux, transports publics à développer et véhicules individuels motorisés à gérer et ceci dans l'intérêt des habitants de Région de Nyon.

La Région de Nyon continuera à tout mettre en œuvre, afin de favoriser le report modal et améliorer l'offre de transport public.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vue la réponse du Comité de direction à l'interpellation de M. Claude Farine : « Une 3^e voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève : un cadeau empoisonné pour la Région de Nyon ? » du 5 octobre 2023

décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 30 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général